



**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION**

**RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0067-2**

**AVIS** est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte Geneviève a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 8 octobre 2024, le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT CA28 0067-2**  
Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public, à l'effet d'ajouter des exigences à l'occupation temporaire du domaine public

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12h.

**DONNÉ à Montréal,  
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève**

**Le 30 octobre 2024**

La secrétaire d'arrondissement  
Edwige Noza